



CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION "VIVABOX THE CARD"

Version en vigueur au 12/10/2015

1 DEFINITIONS

Carte : Désigne la carte cadeau émise par Imagor S.A. et proposée par Sodexo Pass Belgium, de marque Vivabox The Card, dont la durée de validité est de 24 mois à compter de son activation. Elle permet de régler l'acquisition de biens ou de services auprès des Partenaires. La Carte est une carte de type Visa, à piste magnétique, à autorisation systématique et ne peut être utilisée qu'en paiement. Il s'agit d'une carte anonyme. Son montant varie entre 20 et 250 euros. Elle peut être utilisée en une ou plusieurs fois. Elle ne nécessite aucune vérification chez les Partenaires : ni saisie de code, ni vérification de la signature. Le terme « Carte » inclut également l'emballage servant de support à la Carte.

Points de vente: désigne l'ensemble des points de vente où la Carte est commercialisée.

Valeur faciale : désigne le montant à charger sur une Carte.

Monnaie électronique : désigne les fonds stockés sous forme électronique sur la Carte, représentant une créance à l'égard de l'Emetteur.

Partenaires : Désigne l'ensemble des points de vente physiques ou internet qui acceptent la Carte comme moyen de paiement. La liste des Partenaires est disponible sur le Site.

Service Client : Désigne le support client que l'on peut contacter via le formulaire web disponible sur le site ou à l'adresse postale suivante : Sodexo Pass Belgium S.A. – Service Clientèle, Boulevard de la Plaine 15, 1050 Bruxelles, Belgique.

Site : Désigne le site web www.vivabox.be édité par Sodexo Pass Belgium et propriété de cette dernière.

Bénéficiaire : désigne la personne physique détentrice de la Carte et souhaitant acquérir, au moyen de celle-ci, des biens ou des services auprès d'un Partenaire.

2 OBJET DE LA CARTE

- 2.1 La Carte est émise par Imagor S.A, société immatriculée à Bruxelles sous le numéro 461 328 436 dont le siège social est situé Boulevard de la Plaine 15, 1050 Bruxelles (« l'Emetteur »). L'Emetteur est un établissement de Monnaie Electronique de droit Belge soumis au contrôle de la Banque Nationale de Belgique.
- 2.2 La Carte est commercialisée en Belgique par la société Sodexo Pass Belgium S.A, société dont le siège social est situé à Boulevard de la Plaine 15, 1050 Bruxelles et inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0403.167.335 (« Sodexo Pass Belgium »).
- 2.3 La Carte demeure la propriété de l'Emetteur qui peut la retirer au porteur à tout moment, notamment en cas d'utilisation non conforme aux présentes Conditions ou en cas d'utilisation frauduleuse.
- 2.4 La Carte est uniquement utilisable pour le paiement en Belgique, d'achats de biens ou de prestations de services, chez les Partenaires.



3 ACCEPTATION DES CONDITIONS

- 3.1 Les Conditions générales d'utilisation (ci-après « Conditions ») sont consultables sur le Site et également sur demande dans les Points de vente.
- 3.2 En achetant et/ou en utilisant la Carte, le Bénéficiaire reconnaît avoir lu et approuvé les Conditions et s'engage au respect de celles-ci par toute personne auquel il confierait la Carte en vue de son utilisation.

4 DUREE DE VALIDITE DE LA CARTE

- 4.1 La Carte a une durée de validité de vingt-quatre (24) mois à compter de sa date d'activation.
- 4.2 La date d'expiration est consultable gratuitement sur Internet sur le Site.
- 4.3 A l'issue de la période de validité de la Carte, celle-ci ne sera pas renouvelée, ni échangée. Elle peut faire l'objet d'un remboursement conformément à l'article 9.

5 ACTIVATION DE LA CARTE

- 5.1 Les Cartes achetées dans les Points de vente sont activées automatiquement au moment de la vente.
- 5.2 Les Cartes achetées sur le Site doivent être activées par le Bénéficiaire après leur réception. Pour cela, vous devrez vous rendre sur le Site à la rubrique « Perte ou Vol ». Vous devrez renseigner le numéro à 16 chiffres figurant au verso de votre Carte ainsi que le code présent sous la zone à gratter au dos de la Carte. Un e-mail sera expédié à l'adresse indiquée par le Bénéficiaire lors de la commande de la Carte, et vous devrez cliquer sur le lien inclus dans cet e-mail pour activer la Carte.
- 5.3 La Carte peut être utilisée dans un délai de 24 heures suivant l'activation conformément aux articles 5.1 et 5.2.

6 UTILISATION DE LA CARTE

- 6.1 La Carte ne peut être utilisée par un mineur ou un majeur incapable sans l'accord de son représentant légal. La Carte peut être utilisée, durant sa période de validité, comme instrument de paiement en une ou plusieurs fois, dans la limite d'utilisation prévue par la réglementation applicable et ce, à concurrence du montant chargé ou du solde de la Carte, uniquement chez les Partenaires. La remise de la Carte n'implique aucune ouverture de crédit ni aucune facilité de découvert. Des restrictions d'utilisation peuvent être éventuellement appliquées. Ces restrictions d'utilisation figurent sur le Site.
- 6.2 Pour effectuer un paiement, il vous suffit de présenter la Carte au Partenaire.
- 6.3 Le paiement par Carte se fait généralement par validation du montant de la transaction affiché sur le terminal de paiement électronique (« TPE ») du Partenaire. Le paiement est définitif et irrévocable à compter de la lecture de la piste magnétique de la Carte. Il est indispensable que le montant que l'on souhaite payer au moyen de la Carte soit inférieur ou égal au solde disponible de la Carte. Dans le cas contraire, la transaction sera rejetée.
- 6.4 Il appartient au Bénéficiaire de conserver le double du ticket délivré par le Partenaire et il devra le fournir à l'Emetteur en cas de contestation de vos opérations. Les transactions effectuées sont immédiatement transmises à l'Emetteur et débitées de la Carte.
- 6.5 La Carte ne peut être échangée, cédée, revendue, faire l'objet d'un escompte et ne peut donner lieu à aucune contrepartie monétaire auprès des Partenaires ou de tout tiers.
- 6.6 Le Bénéficiaire accepte que Sodexo Pass Belgium puisse, pour le compte de l'Emetteur et pour accomplir ses diligences dans le cadre de la lutte contre le blanchiment, demander la communication de copies de documents officiels attestant de l'identité et de son domicile. Le Bénéficiaire accepte de fournir ces documents sans délais.



7 CONSULTATION DU SOLDE

- 7.1 Le solde de la Carte est consultable :
 - gratuitement (hors coûts de connexion Internet) sur le Site www.vivabox.be
- 7.2 Vous devrez vous munir de votre Carte et, dans le cadre de la consultation du solde par internet, communiquer le numéro à 16 chiffres figurant au verso de votre Carte ainsi que le code présent sous la zone à gratter au dos de la Carte.
- 7.3 Les autorisations de paiement en suspens peuvent impacter le solde de votre Carte pour une durée maximum de 15 jours.
- 7.4 Les opérations sur les sites web de Partenaires peuvent prendre 1 mois après chaque opération pour apparaître sur le relevé de vos opérations.
- 7.5 En cas d'annulation d'une opération par un Partenaire, le Bénéficiaire est informé que le montant de la transaction annulée pourra être bloqué pour une durée de 15 jours. Pendant cette période, ce montant ne sera donc pas disponible pour effectuer des achats.
- 7.6 Vous avez le droit de demander un relevé de vos opérations en version papier.
- 7.7 Les Partenaires ne sont pas en mesure d'indiquer le solde de la Carte.

8 RECLAMATIONS

- 8.1 Les transactions enregistrées par les systèmes informatiques de l'Emetteur ou de Sodexo Pass Belgium valent preuve des transactions effectivement réalisées au moyen de la Carte. Il appartient à l'Emetteur ou à Sodexo Pass Belgium de conserver ces transactions dans des conditions garantissant l'intégrité de ces données ainsi que leur sécurité.
- 8.2 En cas de contestation du solde de la Carte consécutivement à son utilisation, vous pouvez adresser, dans un délai de 13 mois à compter de la transaction contestée, un courrier par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à Sodexo Pass Belgium S.A, en y joignant les tickets justificatifs de vos achats, à l'adresse suivante : à Sodexo Pass Belgium S.A. – Service Clientèle, Boulevard de la Plaine 15, 1050 Ixelles, Belgique. Les opérations incorrectement exécutées pourront être remboursées par l'Emetteur.
- 8.3 L'Emetteur et Sodexo Pass Belgium excluent toute responsabilité quant aux biens ou services réglés au moyen de la Carte et fournis par les Partenaires. Il vous appartient de résoudre auprès du Partenaire tout litige de toute nature au sujet des biens ou des services. En aucun cas, la responsabilité de l'Émetteur ou de Sodexo Pass Belgium ne pourra être recherchée concernant les litiges avec les Partenaires.
- 8.4 En l'absence d'accord amiable entre les parties, le Bénéficiaire pourra adresser une réclamation à la Direction générale Contrôle et Médiation auprès du Service public fédéral Economie, PME, Classes moyennes et Energie, WTC II, boulevard Simon Bolivar 30 à 1000 Bruxelles.
- 8.5 Dans la mesure la plus large prévue par le droit en vigueur, sauf en cas de dol ou faute intentionnelle, l'Emetteur et Sodexo Pass Belgium déclinent toute responsabilité en cas d'impossibilité d'utilisation de la carte en raison d'un défaut technique.
- 8.6 L'Émetteur et Sodexo Pass Belgium ne peuvent être tenus responsables des problèmes liés au réseau Internet, à ses performances techniques, à la fiabilité des transmissions de données, aux difficultés d'accès, etc.

9 REMBOURSEMENT DE LA CARTE

- 9.1 Vous pouvez obtenir le remboursement du solde de la Carte, qui peut être subordonné au paiement de frais de traitement, déduction faite des opérations en cours, en respectant les modalités exposées ci-dessous.
- 9.2 Toute demande de remboursement du solde de la Carte devra être adressée par écrit avec preuve du dépôt à l'aide du formulaire disponible sur le Site, à imprimer et à envoyer par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, à l'adresse suivante : Sodexo Pass Belgium S.A. – Service Clientèle, Boulevard de la Plaine 15, 1050 Bruxelles, Belgique.



9.3 La demande devra comporter la mention de vos coordonnées complètes (nom, prénom, adresse postale) et être accompagnée des pièces justificatives suivantes :

- la Carte faisant l'objet de la demande de remboursement ;
- une copie d'une pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité ou passeport) ;
- une copie du justificatif de domicile de moins de 3 mois ;
- le numéro IBAN d'un compte ouvert en Belgique.

Le remboursement s'effectue par virement bancaire sous 5 jours ouvrés après réception des documents.

9.4 Le remboursement du solde de la Carte s'effectue sans frais à la date d'expiration de la Carte et pendant une durée de douze mois suivant cette date.

L'Emetteur facturera des frais de traitement de 15 € TTC plus 2.5% du solde restant sur la Carte pour toute demande de remboursement du solde de la Carte avant l'expiration de la Carte ou au-delà d'un délai de douze (12) mois suivant la date d'expiration de la Carte.

9.5 Ces frais sont applicables par Carte remboursée. Par conséquent pour la Carte dont le solde est inférieur ou égal à 15 € plus 2.5% du solde restant, les frais consommeront l'intégralité du solde restant.

9.6 Par ailleurs, l'Emetteur facturera des frais de gestion pour Carte inactive de 1,5 € TTC par mois à partir du 13^{ème} mois suivant son expiration. Vous acceptez expressément que l'ensemble de ces frais soit déduit par compensation du solde de la Carte. Le remboursement de la Carte sera considéré comme une résiliation des présentes Conditions.

10 PERTE, VOL, UTILISATION FRAUDULEUSE DE LA CARTE

10.1 La Carte perdue, volée ou utilisée frauduleusement peut faire l'objet d'une demande de mise en opposition. Cette mise en opposition est conditionnée à l'identification préalable du Bénéficiaire sur le Site et à la preuve de la déclaration de vol, perte ou utilisation abusive aux autorités compétentes. La mise en opposition doit être effectuée immédiatement après que le Bénéficiaire ait pris connaissance de la perte ou du vol.

10.2 Il est alors possible que le Bénéficiaire soit remboursé des opérations frauduleuses. A cette fin vous devrez notamment fournir la preuve de l'achat de la Carte, l'ensemble des tickets des opérations précédentes, une copie d'une pièce d'identité valide (carte d'identité ou passeport) et un justificatif de domicile.

10.3 Une nouvelle Carte sera alors émise et chargée du solde restant à la date d'opposition déduction faite de frais forfaitaire de 6 € TTC.

11 DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

11.1 L'utilisation de la Carte peut donner lieu à la collecte, au traitement et à la conservation de données à caractère personnel concernant le Bénéficiaire par l'Emetteur, dont les coordonnées figurent à l'article 2. Cette collecte, ce traitement et cette conservation de données à caractère personnel ont lieu, conformément à la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée, à des fins d'exécution du contrat, de lutte contre la fraude et de statistiques.

11.2 L'identification du Bénéficiaire sur le Site donnera lieu à la collecte, au traitement et à la conservation de données à caractère personnel concernant le Bénéficiaire par Sodexo Pass Belgium, dont les coordonnées figurent à l'article 2. Cette collecte, ce traitement et cette conservation de données à caractère personnel ont lieu, conformément à la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée, à des fins d'exécution du contrat, de lutte contre la fraude, de statistiques et, si vous y avez consenti, de marketing direct.

11.3 Vous disposez à tout moment du droit d'accéder à vos données et de les faire rectifier. Vous pouvez à tout moment vous opposer au traitement de vos données à des fins de marketing. Pour exercer ces droits, vous pouvez prendre contact avec l'Emetteur et Sodexo Pass Belgium par courrier à leurs adresses respectives indiquées à l'article 2 ou en envoyant un e-mail à info@vivaboxes.com.



12 MODIFICATION DES CONDITIONS

12.1 Le Bénéficiaire est informé en cas de modification des Conditions. Le cas échéant, l'utilisation de la Carte après modification des Conditions emporte acceptation pleine et entière de la nouvelle version des Conditions.

13 DISPOSITIONS FINALES

13.1 Les présentes Conditions sont soumises au droit belge. Tout litige relatif aux présentes Conditions est soumis à la compétence exclusive des juridictions de Bruxelles.

13.2 Si une disposition des présentes Conditions est déclarée illégale, nulle ou n'a pas force exécutoire pour quelque autre raison que ce soit, cela n'affectera toutefois pas la validité des clauses restantes.

13.3 Le fait de ne pas se prévaloir d'un manquement à une obligation visée dans les présentes Conditions ne peut être interprété pour l'avenir comme une renonciation à l'obligation en cause.